



Rencontre festive du 6 juin 2018 avec les acteurs ayant eu un lien avec la Commission d'information et de suivi de la DIB (CIS) depuis sa création

**Bref bilan de l'activité de la CIS du point de vue des ONG,
par Mme Lucienne Merguin Rossé, Pro Natura Jura**

20 ans de négociations, de conflits, de questions et de compréhensions mutuelles

Pour les ONG, que je représente aujourd'hui, le processus de Commission d'information sur l'assainissement de la décharge de Bonfol a été un apprentissage et un vécu d'expériences enrichissant.

Quelles sont les conditions qui permettent aux ONG d'avoir un bon fonctionnement et une crédibilité dans un tel processus ? D'une part, il est essentiel de se structurer en Collectif. Ceci assure une bonne information et des stratégies communes entre les ONG. Je parle ici d'une gouvernance participative efficace, même à distance. Une image pourrait représenter ceci : de nombreux neurones dispersés mais reliés. Nous avons réussi ce défi depuis 20 ans. Ceci en réunissant les milieux de la protection de l'environnement, les milieux syndicaux, pour la partie suisse et des politiques pour la partie française.

D'autre part, il a été nécessaire de s'appuyer sur des compétences scientifiques. Deux experts neutres ont accompagné le Collectif Bonfol. Défendre l'environnement nécessite certainement des sentiments et des émotions, transposés dans des valeurs, mais il s'agit aussi de comprendre les techniques, la chimie, la géologie, l'écologie, etc. Martin Forter et Jean-Louis Walther ont été à la hauteur de nos attentes.

Quand ce processus a-t-il débuté pour nous ? Je répondrais avec le dossier d'entreposage de matériaux stabilisés de la décharge de Saint-Ursanne, dès 1995. C'est à ce moment-là que se sont formées les alliances entre ONG et les politiques FR. sur le plan légal, c'est aussi le moment de travail parlementaire sur l'Ordonnance fédérale sur le traitement des déchets. Ce nouveau cadre légal va donner l'impulsion pour l'assainissement de la décharge de Bonfol. La pression sur les autorités ne cesse pas et l'assainissement de la DIB devient un dossier important pour le Jura. Ce n'est pas la seule décharge de la chimie bâloise, mais nous y reviendrons plus loin.

Le dossier Bonfol nous permet dès 2000, grâce à la mise sur pied de la CIS, de trouver une place au sein du processus non pas décisionnel mais d'accompagnement. La CIS a permis des échanges, des argumentations et la confrontation de visions de mondes totalement différents. En effet, le quotidien d'une multinationale n'a rien à voir avec le quotidien d'une ONG. Ni les valeurs, ni l'éthique d'ailleurs. Bien au contraire, les fronts se durcissent de nos jours, pensons à l'initiative que nous aurons à voter en Suisse sur des multinationales responsables en-dehors des frontières suisses, soutenue par 85 ONG suisses.

Un moment clé de confrontation a été celui où Greenpeace, pour l'ensemble des ONG, dépose un recours auprès du Tribunal cantonal du Jura. Nous étions devant le Tribunal il y a exactement 10 ans et le recours a été admis. Quel est le gain ? Une augmentation de la pertinence et de la qualité des analyses chimique des eaux, un meilleur nettoyage de l'air et le droit de Greenpeace de participer à certaines décisions, selon un arrangement juridique. Ce vécu me fait dire que la justice a eu un grand rôle à jouer dans un tel processus. C'est l'instance qui tranche lorsque le conflit est indépassable. Dans le Jura, le fait que la justice appelle actuellement à plus de moyens pour exercer résonne avec ce qui suit.

Aujourd'hui, nous sommes dans un contexte fort de revendications sociales et environnementales. Les multinationales auront fort à faire dans le futur. A l'instar de la plainte déposée pour pollutions de Lonza en Valais, il se pourrait bien que les ONG, représentants la société civile organisée, aie des exigences éthiques et de dépollutions de plus en plus appuyées. La plainte, le recours sont des moyens efficaces pour transcender le déni des autorités ou des administrations dans des domaines de pollutions. Dans cette situation, la Justice ou des instances internationales sont incontournables. En somme il faut un ensemble d'outils, dont la plateforme d'échange fait partie.

Je peux confirmer que la mise en œuvre d'une plateforme d'échange telle que nous l'avons vécue depuis 20 ans, et qui fut pionnière dans le domaine des déchets, est à célébrer. Il s'agit de reconnaître que c'est un chemin possible et encourageant. Une possibilité de minimiser le conflit. Je ne parle pas de violence. Je parle de conflit constructif, dans des processus démocratiques, et moteur de la transformation. Il aide au changement de paradigme dont nous avons besoin aujourd'hui. Car le combat environnemental, pour l'assainissement des décharges de la chimie bâloise, n'est pas terminé. Il se poursuit encore et toujours au Feldrebengrube, à Muttenz dans le canton de Bâle-Compagne, avec un danger pour l'eau potable de 230'000 personnes.

Je tiens à remercier vivement tous les contributeurs à cette dynamique, d'où qu'ils viennent et qu'elle qu'ait été leur fonction. Ils ont participé à un fragment d'histoire. Mais si cela se termine pour Bonfol, il reste beaucoup à faire. Car les activités anthropiques ont mis la planète sens dessus dessous.

Nous attend un long chemin de réparation et de guérison de notre maison commune. Nous avons montré que des représentants de la société, indépendamment des frontières, s'ils trouvent des lieux pour échanger, se confronter et dialoguer, peuvent remplir des prestations pour le bien commun et parvenir aux buts de chacun.

Je vous remercie de votre écoute.

Lucienne Merguin Rossé, biologiste, éthicienne